



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**2^{ÈME} SESSION DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT
DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

MERCREDI 3 AVRIL 2024

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

(durée : 4 heures ; coefficient 4)

Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement.

TRÈS IMPORTANT

Aucun document n'est autorisé.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie (feuille double et intercalaire), le non-respect de l'anonymat entraînant l'annulation de la copie (exemple : signature, nom, etc.)

SUIET :

Vous synthétiserez en cinq pages maximum le dossier relatif au principe et à la mise en œuvre de la transition écologique dans la fonction publique en utilisant et visant l'intégralité des documents.

DOSSIER DOCUMENTAIRE :

Document 1 : Article du site internet du ministère de la transformation et de la fonction publiques : « Lancement du premier plan de formation des agents publics à la transition écologique », 12 octobre 2022 (page 1) ;

Document 2 : Article du site internet du ministère de la transformation et de la fonction publiques : « Plan sobriété : l'Etat se mobilise », 7 octobre 2022 (pages 2 à 4) ;

Document 3 : Tribune de l'association *Une fonction publique pour la transition écologique* publiée sur le site internet <https://www.lemonde.fr> : « Former les seuls hauts fonctionnaires n'est pas suffisant pour conduire la transition écologique », 11 mai 2023 (page 5) ;

Document 4 : Extrait de la déclaration de Stanislas Guérini, ministre de la transformation et de la fonction publiques, sur les crédits de la mission « Transformation et Fonction publiques » du projet de loi de finances 2024, à l'Assemblée nationale, 2 novembre 2023 (page 6) ;

Document 5 : Extrait des engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables, 25 février 2020, circulaires et instructions du Premier ministre (pages 7 à 9) ;

Document 6 : Article du site internet du ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « La transition écologique au ministère : Bercy Vert, on accélère ! » (page 10) ;

Document 7 : Article intranet du Secrétariat général du ministère de la Justice : « Succès de l'appel à projets - Agir pour une justice écoresponsable », 7 juin 2022 (pages 11 à 12) ;

Document 8 : Extrait du site internet <https://www.vie-publique.fr> : « Transformation numérique de l'action publique : les risques de la dématérialisation pour les usagers », 12 janvier 2021 (pages 13 à 14) ;

Document 9 : Article du site internet <https://www.gouvernement.fr> : « Nouveau plan d'action pour la Justice », 5 janvier 2023 (page 15) ;

Document 10 : Article intranet du Secrétariat général du ministère de la Justice : « Les bonnes pratiques du numérique responsable », 11 avril 2023 (page 16) ;

Document 11 : Article du site internet <https://www.justice.gouv.fr> du 29 juin 2021 mis à jour le 22 février 2023 : « La rénovation énergétique des bâtiments de justice » (pages 17 à 18) ;

Document 12 : Article du site internet <https://www.agenda-2030.fr> : « Le ministère de la Justice, engagé pour un développement durable ! », 1^{er} octobre 2021 (pages 19 à 20) ;

Document 13 : Article internet de La Tribune : « Budget vert : un rapport pointe les failles du gouvernement », 20 septembre 2023 (page 21) ;

Document 14 : Extrait du site intranet de l'Ecole nationale des greffes : offre de formation sur le thème « Services judiciaires éco-responsables : levier organisationnel et projets de juridiction - colloque », (page 22).

12 octobre 2022 / Nos actions

Lancement du premier plan de formation des agents publics à la transition écologique

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, a présenté le plan de formation à la transition écologique des cadres de la fonction publiques, le mardi 11 octobre à l'Institut National du Service Public, aux côtés de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique. Détails de ce plan de formation inédit.

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a été chargé par la Première ministre de procéder à la formation inédite à la transition écologique de l'ensemble des agents de la fonction publique d'ici la fin du quinquennat.

Cet ambitieux programme de formation s'inscrit dans le [plan de sobriété énergétique](#) présenté le 6 octobre 2022. Il s'appuie sur l'engagement et la mobilisation des agents pour répondre aux défis écologiques et inscrire la planification écologique au cœur des politiques publiques.

Objectif : former l'ensemble des agents de la fonction publique à l'horizon 2027

Les 25 000 cadres de la fonction publique d'État seront formés en priorité, dès le mois d'octobre 2022, en commençant par les 220 directeurs d'administrations centrales. Ces derniers bénéficieront d'un dispositif « pilote » mis en œuvre de façon conjointe par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et l'Institut national de service public (INSP).

Dès janvier 2023, 300 autres cadres dirigeants (ambassadeurs, préfets...) recevront cette formation.

Puis, à partir de juillet 2023, 1 500 cadres de l'État seront formés par mois en moyenne.

Enfin, à plus long terme, à partir de décembre 2024, commencera la formation des 12 000 cadres de la fonction publique territoriale et des 4 000 cadres de la fonction publique hospitalière.

L'ambition du Gouvernement est que l'ensemble des agents de la fonction publique (5,6 millions) aient bénéficié de la formation d'ici 2027.

7 octobre 2022 / Nos actions

Plan sobriété : l'État se mobilise

Le Gouvernement a présenté le 6 octobre 2022 un plan de sobriété énergétique. Garant de ce plan, l'État doit être à la fois exemplaire et force de proposition et d'expérimentation. Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a présenté à ce titre des mesures concrètes et efficaces concernant les administrations publiques et les agents publics. Tous concernés, tous mobilisés.

Réduire la consommation nationale de 10 %. C'est l'objectif à atteindre d'ici 2024. Cet objectif de sobriété énergétique répond aux dispositions de la [circulaire de la Première ministre du 25 juillet 2022](#), dans un contexte international où l'approvisionnement en énergie est fragilisé. Dès l'été, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques s'est mobilisé au sein d'un groupe de travail «État exemplaire » aux côtés des différentes fédérations syndicales de la fonction publique et des administrations.

Une meilleure gestion des bâtiments de l'État

Au niveau de l'État, cet objectif correspond à plus de 2 TWh de réduction de sa consommation d'énergie. Plusieurs actions sont proposées, allant de la régulation de la température des locaux à des travaux plus importants permettant de limiter la consommation énergétique des bâtiments.

Optimiser la température des bureaux

Parmi les actions concrètes, ne pas utiliser de chauffage au-dessus de 19 °C et de climatisation au-dessous de 26 °C. Par ailleurs, pour les jours [ÉcoWatt](#) rouge, la température sera baissée à 18 °C et les agents travailleront en horaires décalés, en tenant compte des situations particulières et dans le cadre d'un dialogue social de proximité.

Supprimer l'obligation d'eau chaude sanitaire

Les gestionnaires auront la possibilité de supprimer l'eau chaude dans les sanitaires, en dehors des usages pour lesquels celle-ci est indispensable (douches, points d'eau pour le ménage, etc.) et lorsque les conditions le permettent. La consommation d'eau chaude sanitaire représente en effet environ 10 % de la consommation énergétique des bâtiments.

Accélérer le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Des travaux peuvent être opérés simplement, permettant d'obtenir des gains d'énergie rapides : outils de régulation et de pilotage comme des thermostats intelligents, passage à l'éclairage ... Ces travaux sont rentables à très court terme. Le gain énergétique attendu est significatif, de l'ordre de 250 GWh/an.

Par ailleurs, pour financer ces travaux, en complément du programme Résilience, doté de 50 millions d'euros, un nouveau programme doté de 150 millions d'euros sera lancé prochainement.

Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul et accélérer le remplacement des chaudières au gaz

Lancer des programmes d'installation photovoltaïque

Sur le foncier public de l'État, l'installation d'équipements photovoltaïques en toitures avec une période d'instruction de moins d'un an sera priorisée, avec l'appui de l'agence de gestion de l'immobilier de l'État, **Agile**.

Renforcer les compétences et moyens humains, en déployant une task force dédiée

Au sein de l'agence de l'immobilier de l'État (**Agile**), cette task force opérationnelle sera chargée d'accompagner et de former les gestionnaires de sites aux bonnes pratiques, pour optimiser et baisser les consommations énergétiques avec effet immédiat. Composée d'énergéticiens et de techniciens, elle sera également en appui des gestionnaires de bâtiments afin d'accompagner l'élaboration de programmations pluriannuelles des rénovations lourdes.

Déployer des ambassadeurs sobriété au niveau de chaque bâtiment

Des ambassadeurs sobriété seront en charge de la gestion des plans de sobriété de chacun des sites de l'État, en appui des secrétaires généraux et des préfets de région, dans chaque ministère, préfecture et chez de nombreux opérateurs.

Les agents, acteurs de la sobriété énergétique

La sobriété énergétique repose également sur l'implication des agents publics. Un programme de formation des agents de la fonction publique à la transition écologique, sera lancé prochainement, pour accompagner la mise en œuvre du plan sobriété énergétique. Parmi les mesures concrètes, l'accent sera mis sur la mobilité des agents.

Limitier la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels à 110 km/h

Les agents employant leur véhicule de service devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant sur les trajets non urgents.

En parallèle, le déploiement de formations à l'écoconduite sera accéléré, au service de l'ensemble des agents publics volontaires, pour les aider à adopter une conduite plus sobre, pour leurs trajets professionnels comme personnels.

Installer des stationnements sécurisés pour les vélos

Le déploiement de parkings aménagés pour les vélos sera accéléré à l'occasion des rénovations et travaux menés sur les bâtiments. Cela doit permettre d'encourager la pratique du vélo pour tous les agents.

Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en CO2

Selon les trajets, le mode de transport sera adapté :

- Report de l'avion vers le train pour les trajets allers inférieurs à 4 heures par voie ferroviaire (ou inférieur à six heures de trajet aller-retour si le déplacement se fait dans la même journée).

- Report de la voiture vers le train et les transports urbains pour les trajets professionnels.
- Incitation forte au covoiturage domicile-travail, organisé notamment grâce à la généralisation des partenariats et grâce à des campagnes d'informations des agents.
- Recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides pour limiter les déplacements.

Encourager le recours au télétravail afin d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments

Le télétravail permet des économies d'énergie à la fois sur les transports et les bâtiments. Certains services de l'État expérimenteront le télétravail en fermant les bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage.

Le recours au télétravail se fera dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021, et en privilégiant le dialogue social de proximité.

Par ailleurs, afin d'aider les agents à faire face à la hausse du prix de l'énergie, ils bénéficieront d'une augmentation de l'indemnité forfaitaire de 15 % afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.

Réduire les consommations de l'État liées au numérique

Le numérique est énergivore. Afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique, plusieurs actions spécifiques sont proposées :

- Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique.
- Améliorer l'efficacité énergétique des centres de données (*data centers*) de l'État.
- Limiter l'usage des écrans en débranchant tous les écrans non essentiels (halls, selfs...) et en les supprimant dans un second temps lorsque c'est possible.

Agir grâce à la commande publique

La commande publique constitue également un levier en termes de sobriété énergétique. Parmi les actions proposées :

- Systématiser dans la commande publique la prise en compte des enjeux de sobriété, tant sur la performance énergétique des produits que sur leur livraison.
- Rendre les marchés publics plus économes en CO2 dans les clauses d'exécution des marchés (obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie).
- Faire accompagner les acheteurs publics par des facilitateurs environnementaux (réseaux régionaux de la commande publique responsable).

« Former les seuls hauts fonctionnaires n'est pas suffisant pour conduire la transition écologique »

Pour faire face aux enjeux climatiques et environnementaux, les membres de l'association Une fonction publique pour la transition écologique plaident, dans une tribune au « Monde », pour une approche commune et décentralisée ouverte aux fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière.

Publié le 11 mai 2023 à 09h00, modifié le 11 mai 2023 à 09h33 | 🕒 Lecture 3 min.

Le gouvernement a annoncé, le 11 octobre 2022, un plan de formation des hauts fonctionnaires à la transition écologique, avec pour objectif la formation de 25 000 d'entre eux d'ici à 2024, avant de généraliser celle-ci à l'ensemble des agents publics, toutes fonctions publiques confondues, à l'horizon 2027. Les formations ont débuté, dans la foulée par un module « pilote », réservé à la fonction publique d'Etat, à savoir 220 directeurs d'administrations centrales.

L'association Une fonction publique pour la transition écologique salue cette première initiative. Cependant, elle identifie des obstacles à la fois quantitatifs et qualitatifs, pouvant retarder, voire mettre à mal, la généralisation souhaitée par le gouvernement. Former les seuls hauts fonctionnaires n'est pas suffisant pour conduire la transition écologique. Il est essentiel d'atteindre une masse critique d'agents formés pour faciliter la mise en œuvre des nombreuses stratégies et politiques sectorielles déjà existantes.

En outre, l'approche gouvernementale s'inscrit dans une tradition « *du haut vers le bas* », du « *centre vers les territoires* », bien française. Le gouvernement, conscient de ces limites, a choisi de lancer une expérimentation de formation à l'échelle régionale, en Auvergne-Rhône-Alpes. Une telle décision va dans le bon sens. Le niveau régional permettra non seulement de toucher plus d'agents, mais aussi de rendre la formation plus concrète et tournée vers l'action, car prenant en compte les spécificités géographiques, climatiques, institutionnelles et socio-économiques des territoires concernés.

Renforcer la collaboration des acteurs publics

Une approche davantage décentralisée, et ouverte aux trois fonctions publiques plutôt que réservée à celle de l'Etat, semble indispensable. La déclinaison régionale actuellement envisagée paraît insuffisante pour engager les territoires dans des changements systémiques qui nécessitent un dialogue et des avancées concertées entre acteurs publics d'un même espace. Nous proposons d'envisager d'emblée une formation commune et mixte.

Les auteurs Henri Bergeron, Olivier Borraz, Patrick Castel, François Dedieu de Covid-19 ; *une crise organisationnelle* ont mis en lumière que les territoires ayant le mieux réussi à gérer la pandémie sont ceux qui avaient déjà l'expérience des approches multi-acteurs et de la collaboration entre structures. Surmonter l'approche en silos si courante dans notre pays permettra de gagner en temps et en efficacité, et d'éviter blocages et erreurs.

Accueil > Ressources > Discours > Déclaration de M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques, sur les crédits de la mission "Transformation et Fonction publiques" du projet de loi de finances 2024, à l'Assemblée nationale le 2 novembre 2023.

← Discours



Déclaration de M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques, sur les crédits de la mission "Transformation et Fonction publiques" du projet de loi de finances 2024, à l'Assemblée nationale le 2 novembre 2023.

Economie

Prononcé le 2 novembre 2023

Intervenant(s) : Stanislas Guerini - Ministre de la transformation et de la fonction publiques

Circonstance : Audition devant la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale

[...]

Autre transition à laquelle nous sommes très attachés, la transition numérique, pilotée par la direction interministérielle du numérique, à laquelle plus de 74 millions d'euros sont consacrés. Elle repose sur un équilibre entre la simplification des relations entre usagers et administration et l'amélioration de l'accessibilité numérique pour tous. La dotation dédiée à l'accessibilité issue de la Commission nationale du handicap s'élève à 12 millions d'euros par an sur cinq ans. Il importe enfin de souligner la volonté de mettre la transition numérique au service de la transition écologique – 50 millions d'euros y sont consacrés pour 2024.

[...]

Vous m'avez interrogé, à l'instar de Mme Poussier-Winsback et de Mme K/Bidi, sur la transition écologique. La fonction publique assume une responsabilité très importante en la matière, ne serait-ce que parce que le bâti public de la FPE représente 94 millions de mètres carrés. À cet égard, elle constitue un levier de transformation écologique essentiel. Nous devons agir tant sur l'investissement dans le bâti public que sur la formation. Nous avons lancé un plan de formation de 25 000 cadres de l'État aux enjeux de la transition écologique, ce qui n'avait jamais été fait à une telle échelle. Nous conduisons des plans de sobriété dans les domaines de l'énergie et de l'eau. En l'espace de six mois, l'État a réduit de 10 % sa consommation énergétique, ce qui a économisé une énergie équivalente à la consommation de la ville de Montpellier. Nous y sommes parvenus car nous nous en sommes donné les moyens financiers et humains. Nous avons créé des postes et accompagné les agents.



Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables

- **Domaine(s) :** Ecologie, développement durable, Administration
- **Date de signature :** 25/02/2020
- **Date de mise en ligne :** 26/02/2020
- **Ministère(s) déposant(s) :** PRM - Premier ministre

RÉSUMÉ

Dans le cadre de l'engagement de l'État en faveur des services publics écoresponsables, vingt mesures obligatoires sont mises en place. Elles portent sur la mobilité des agents, des achats plus responsables, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la suppression des produits phytopharmaceutiques, le recours à l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

[...]

Liste des 20 engagements du socle obligatoire :

Mesure 1 : L'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage.

Mesure 2 : L'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Mesure 3 : L'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de gestion de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics).

Mesure 4 : L'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici à fin 2021.

Mesure 5 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés). Par ailleurs, au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement. Pilote : DAE blindés). Par ailleurs, au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement.

Mesure 6 : l'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public.

Mesure 7 : à compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents. La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire.

Mesure 8 : afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visio-conférence au cours de l'année 2020. Il est entendu que le périmètre de cette compensation exclut les opérations du ministère des armées, des douanes, les vols d'entraînement, et les vols pour les reconduites à la frontière et sera adapté aux impératifs de mobilité des agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Mesure 9 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise.

Mesure 10 : dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée). Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés.

Mesure 11 : à partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement le papier bureautique recyclé dès lors qu'il est disponible. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement.

Mesure 12 : L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement. Lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche. Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques.

Mesure 13 : L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics. L'État déploie au cours de l'année 2020 un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage.

Mesure 14 : l'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029 hors ministères de l'intérieur et des armées qui disposeront d'un délai supplémentaire compte tenu de la spécificité de leur parc.

Mesure 15 : dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe des objectifs ambitieux de réduction de deux tiers de la facture énergétique, et de 50 % des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, prévue en 2022.

Mesure 16 : l'État lance à partir de mars 2020 un programme d'actions sur ses immeubles, doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022.

Mesure 17 : l'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation et d'implication des agents de la fonction publique, pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique.

Mesure 18 : L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques. A compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public.

Mesure 19 : L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable. L'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage, et s'engage dès juillet 2020 à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage.

Mesure 20 : l'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux éco gestes numériques et l'achat de matériel ou de consommable reconditionné.

economie.gouv.fr

[Accueil du portail](#) > [Ministère](#) > [Engagements](#) > La transition écologique au ministère : «...

La transition écologique au ministère : « Bercy Vert, on accélère ! »

Nom de code : « Bercy Vert ». Lancée en 2020, cette démarche regroupe l'ensemble des actions permettant d'accélérer la transition écologique du ministère. Bercy Vert a marqué le début d'un processus innovant : la mobilisation des énergies et des imaginations pour sensibiliser tous les agents à l'urgence écologique et lancer un ambitieux plan d'actions pour plus de sobriété énergétique.

Mission accomplie ! Aujourd'hui, 85 % des agents adhèrent à la démarche.

À présent, le ministère s'engage pour accélérer, amplifier et approfondir cette démarche pour être pleinement écoresponsable et exemplaire.

De la prise de conscience à la transformation durable, des petits gestes aux grandes priorités... Bercy passe à la vitesse supérieure pour intégrer la transition écologique dans chacune de ses orientations stratégiques.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) : évaluer pour mieux agir

Avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le ministère s'est doté d'un outil de mesure essentiel pour évaluer son impact carbone. Il peut ainsi élaborer un plan de transition pour réduire le volume des émissions sur les postes qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre : achats, bâtiments, etc.

Désormais le ministère :

- intègre dans chacune de ses décisions la logique de réduction et d'évitement des émissions carbone,
- mesure en amont l'impact de ses actions.

Des actions concrètes pour un ministère exemplaire

10 %. C'est l'objectif national de réduction de consommation d'énergie fixée par le Gouvernement en 2022. Et comme au ministère, on considère que l'on se doit d'être exemplaire, on s'investit aussi pour aller au-delà :

Accélérer la baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

Objectif 2024 : réduire de 10 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) (vs. 2019)

Concrètement, le ministère agit pour la diminution de la consommation électrique pour l'éclairage, la régulation de la température et la réduction du recours aux énergies fossiles.

Aller plus loin dans la mobilité durable

Objectif 2024 : réduire de -10 % la consommation de carburants (vs. 2021)

Le ministère agit pour verdir son parc automobile, inciter aux mobilités douces, et mettre en place la compensation carbone pour les déplacements aériens. En 2021, près de 75 % des véhicules achetés sont des véhicules faiblement émetteurs.

Augmenter massivement les achats écoresponsables

Objectif 2024 : avoir 100 % de projets d'achats qui comportent une disposition environnementale.

Le ministère s'appuie notamment sur la labellisation Relations Fournisseurs Achats Responsables, ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation destinées aux acheteurs.

Accueil > Développement durable et écoresponsabilité > Actualités > Succès de l'appel à projets Agir pour une justice écoresponsable

07 juin 2022

Succès de l'appel à projets Agir pour une justice écoresponsable

Des candidatures de l'ensemble du ministère, 16 lauréats et 2 mentions spéciales !

En avril 2022, s'est tenue la délibération du jury de l'appel à projets "Agir pour une justice écoresponsable", présidé par Catherine Pignon, secrétaire générale et haute fonctionnaire au développement durable. Bilan de cette première édition.



Imprimer la page

Envoyer la page

ARTICLES CONNEXES

- » 26/01 - Environnement
- » 16/01 - Certificats d'économie d'énergie : accord cadre DAE 2023-2027
- » 15/01 - Projet écologique, artistique et citoyen au CP de Mont-de-Marsan
- » 27/12 - Décret et Arrêté Eco Energie Tertiaire
- » 23/11 - Conférence : Ecologie et droits de l'enfant
- » 22/11 - Écologie et éducation : le N°82 des Cahiers dynamiques disponible
- » 13/11 - Projet écocitoyen à Mont-de-Marsan
- » 13/11 - La Semaine Européenne du Développement Durable
- » 10/11 - Fin des Semaines européennes du développement durable 2023
- » 09/11 - SOLIDARITIG : la peine de TIG qui protège l'environnement
- » 08/11 - L'horticulture « encouragée » à l'EPM de Laval
- » 30/10 - Clause Lutje contre la déforestation importée
- » 20/10 - 23 novembre 2023 participez au webinaire transition énergétique !
- » 19/10 - TIG collectif en Vendée autour de l'écocitoyenneté
- » 16/10 - La semaine européenne du développement durable

L'appel à projets « Agir pour une justice écoresponsable », interne au ministère, s'est déroulé entre le 10 janvier et le 25 mars 2022. L'enveloppe budgétaire allouée était de 100.000 €.

59 candidatures ont été déposées par 48 structures du ministère de la Justice, équitablement réparties entre 16 juridictions, 16 établissements pénitentiaires et 16 établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les thématiques des dossiers concernaient **la mobilité durable, l'immobilier, la biodiversité, la sensibilisation et la formation, le numérique responsable, l'économie circulaire et les déchets ou encore la compensation carbone.**

Le jury était composé d'un représentant des trois directions de réseau, du service immobilier et du service des ressources humaines du secrétariat général, d'un membre du Commissariat général au développement durable ainsi que d'un écologue universitaire spécialisé en écoresponsabilité. L'expertise de ces femmes et de ces hommes a conduit à **la sélection de 16 projets lauréats et à l'attribution de deux mentions spéciales.**

Les 16 projets ont retenu la pleine attention du jury grâce à leurs multi-thématiques, l'implication directe des agents et la mobilisation des personnes placées sous main de justice.

Un label « **Justice écoresponsable** »

Les projets ont été labellisés « Justice écoresponsable ». Les porteurs de projet recevront ainsi un certificat signé par la secrétaire générale mentionnant leur sélection et leur conférant le droit d'utiliser ce label dans leur communication. Les porteurs s'engageront également à travers la signature d'un protocole d'engagements avec le secrétariat général à **réaliser leur projet dans l'année en contrepartie d'une subvention financière qui leur est attribuée.**

Avec cet appel à projets, le fonctionnement des établissements a été pour partie repensé pour s'adapter au mieux à la transition écologique : valorisation de la biodiversité, réduction et valorisation des déchets, énergies renouvelables, sensibilisation aux éco-gestes, insertion et formation dans le domaine du développement durable.

Ces initiatives s'inscrivent dans un projet plus global des établissements et proposent une suite à moyen terme. **Leur démarche est exemplaire, innovante et tout à fait répliquable dans d'autres établissements.**

De manière générale, le jury a salué l'investissement des équipes et la qualité des projets.

Alors, prêt pour une deuxième édition ?

Focus sur les trois lauréats de la DSJ

Le projet du TJ de Besançon a été élaboré par un collectif de 42 agents engagés qui ont développé un plan de transition en trois axes et 20 objectifs. Les thématiques de mobilité durable, de réduction des consommations d'énergies et économie solidaire et circulaire sont abordées.

Le TJ de Mont-de-Marsan propose un projet regroupant l'aménagement du tribunal dans des locaux plus économes en énergie, l'installation de ruches sur le toit, la réalisation de formations écoresponsables, ou encore la mise en place d'une démarche de réduction et de valorisation des déchets.

Le projet du palais de justice de Metz repose sur la diffusion de bonnes pratiques à travers sept thématiques écoresponsables et des défis mensuels à réaliser par les agents.

Focus sur les six lauréats de l'AP

La DISP de Dijon propose un projet de création d'une unité de production en détention de produits d'hygiène non transformés (écoresponsables et locaux) destinés aux kits des primo-arrivants ou à la vente.

La MA d'Aurillac valorise ses biodéchets à travers une initiative innovante selon une méthode traditionnelle japonaise : le bokashi.

Le CP de Borgo innove en surcyclant (1) ses biodéchets grâce à un composteur électromagnétique. Les biodéchets du campus militaire voisin, et, à terme, ceux des cantines scolaires de la ville de Borg, seront surcyclés sur le site du centre pénitentiaire.

Le SPIP de la Réunion est lauréat avec un projet de TIG ramassage et tri des déchets. Ce projet répond aux problématiques locales de pollution liée aux déchèteries sauvages, et de lutte antivectorielle (2).

La MA de Meaux présente une initiative créée par les élèves détenus : le tri et la revalorisation des déchets, notamment grâce à une presse à balle, et la création d'un potager sur le site de la maison d'arrêt.

Le laboratoire de recherche et d'innovation propose une étude de faisabilité quant à l'installation sur certains bâtiments de l'administration pénitentiaire de systèmes de production d'électricité renouvelable.

(1) Le surcyclage (en anglais, upcycling) consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage « par le haut » (source Wikipedia).

(2) La lutte antivectorielle a essentiellement pour objet de lutter contre les épidémies transmises par les insectes (les vecteurs arthropodes) (source ARS Bretagne).

Focus sur les sept lauréats de la PJJ

L'UEAJ de Chalon-sur-Saône et l'UEAJ de Valence proposent des initiatives transformant le jardin ou la cour de l'établissement en refuge de biodiversité : ruches, hôtel à insectes, plantations de fleurs, récupération d'eaux de pluie, nichoirs, etc. La Ligue de protection des oiseaux accompagne le projet de l'UEAJ de Valence.

L'UEAJ de Laon présente un projet de sensibilisation des jeunes suivis au développement durable ainsi que la mise en place d'une station de recharge solaire pour les téléphones portables.

L'UEAJ de Chelles organise des formations au reconditionnement de mobilier à l'aide de matériaux recyclés ou d'encombrants, dans le cadre des activités d'insertion et de professionnalisation de l'établissement.

L'ENPJJ est lauréate avec son projet de numérique responsable qui vise à réaliser un état des lieux des pratiques au sein de l'établissement et à proposer des séances de sensibilisation et des outils pour réduire l'empreinte carbone du numérique.

Le projet de l'UEAJ République a pour objectif la construction par les jeunes suivis d'un bi-porteur électrique à partir de matériaux recyclés, afin d'augmenter les capacités de livraison du pain biologique fabriqué par l'établissement.

L'UEHDR de Poitiers est lauréate avec son projet de « Recycl'art » qui propose aux jeunes suivis de réaliser des objets d'art à partir d'encombrants récupérés, lors de séances de formations avec des éducateurs.


[← Parole d'expert](#)


Transformation numérique de l'action publique : les risques de la dématérialisation pour les usagers

Publié le 12 janvier 2021 | ⌚ 11 minutes |

 Par : [Hélène Bégon](#) - Haute fonctionnaire, cabinet du commissaire général au développement durable

La dématérialisation des services publics facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers, mais peut aussi augmenter la fracture numérique et éloigner des citoyens de leurs services publics.

Sommaire

1. [Une dématérialisation croissante des services publics](#)
2. [Simplifier, observer, comprendre et améliorer](#)

Une observation attentive du ressenti des usagers, des politiques d'accessibilité, de médiation ou de couverture numérique du territoire doivent impérativement accompagner toute dématérialisation des services publics.

Une dématérialisation croissante des services publics

La dématérialisation permet d'avoir accès par internet aux informations et aux démarches administratives. Selon une [étude commandée par direction interministérielle de la transformation publique \(DITP\)](#), la proportion d'usagers utilisant internet pour leurs démarches administratives augmente de 12 points entre 2014 et 2018, même si le mode d'accès privilégié en 2018 est le guichet (57%), suivi d'internet (36%), du téléphone (24%) et du courrier (21%).

La stratégie nationale Action publique 2022 prévoit que les 250 procédures les plus utilisées par les particuliers et les entreprises sont à dématérialiser en priorité d'ici à 2022. En octobre 2020, selon l'[observatoire de la qualité des démarches en ligne](#), 70% de ces démarches sont réalisables en ligne (dont 4% partiellement). La moitié est compatible avec les smartphones.

De plus en plus de nouveaux services en ligne sont ouverts : la plateforme code du travail numérique, le service pre-plainte-en-ligne.gouv.fr,... La dématérialisation s'accompagne, sans que cela soit systématique, de la fermeture de guichets d'accueil physique ou téléphonique.

Un progrès pour certains, un risque pour d'autres

Dans le baromètre "Digital Gouv 2019" (Soprasteria/Ipsos), 79% des Français interrogés estiment que la dématérialisation des services publics simplifie et facilite la vie des citoyens, et 69% que les services publics en ligne sont de plus en plus faciles à utiliser, mais 79% redoutent qu'elle ne contribue à diminuer les emplois publics.

Dans un rapport de 2019, le Défenseur des droits considère que la dématérialisation peut constituer un avantage pour certaines personnes en situation de précarité en améliorant l'accès aux droits (exemples du revenu de solidarité active ou de la prime d'activité). Le Défenseur alerte cependant les pouvoirs publics sur les risques d'une transformation numérique à "marche forcée".

La dématérialisation croissante des services publics présente trois sortes de risques :

- donner le sentiment que l'administration se déshumanise, s'éloigne des citoyens et de certains territoires, privilégie une partie de la population plus à l'aise avec internet, cherche surtout à faire des économies ;
- complexifier les démarches, lorsque le parcours sur internet a été mal conçu, et qu'il est très difficile de joindre un agent pour se faire assister ;
- éloigner encore davantage du service public les usagers ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques parce qu'ils n'ont pas accès aux équipements, parce qu'ils ont du mal à s'en servir, parce que leur zone est mal couverte en réseau internet, parce qu'ils maîtrisent mal la langue française.

Seuls 32% des Français déclarent ne pas connaître de freins à l'utilisation de l'administration en ligne. Les autres évoquent :

- pour 25% la complexité des démarches (particulièrement les plus âgés, les non-diplômés et les habitants de petites communes) ;
- pour 20% un manque général d'aisance avec l'informatique et internet, particulièrement les plus âgés, les non-diplômés et les retraités) ;
- pour 18% la complexité des procédures ;
- pour 18% la difficulté à joindre un agent.

Plus d'un Français sur deux (56%) estime que les relations avec l'administration publique se sont modifiées depuis quelques années. 37% pensent qu'elles sont plus compliquées et 19% moins compliquées.

L'illectronisme affecte 9 millions de personnes et 25 millions de personnes ont des compétences numériques fragiles. 15% des personnes de 15 ans ou plus n'ont pas utilisé internet au cours de l'année et 2% sont dépourvues de toute compétence numérique. 38% des usagers d'internet de 15 ans et plus et 47,3% de la population de 15 ans et plus (soit plus de 25 millions de personnes) ne maîtrisent pas au moins une compétence numérique de base, et disposent donc d'une faible autonomie numérique.

Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement d'accès à internet comme par le manque de compétences numériques.

La France en 2020 compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap et seulement 11% de démarches en ligne accessibles. Toutes les personnes en situation de handicap ne sont pas en difficulté par rapport au numérique mais un certain nombre peut avoir besoin de dispositifs d'accessibilité en ligne. Or, en octobre 2020, l'observatoire de la qualité des démarches en ligne montre que seules 11% des 250 démarches étudiées sont accessibles aux publics porteurs de handicaps.

L'accès à internet n'est pas encore de bonne qualité partout

Un point de repère : le débit nécessaire pour faire une démarche administrative en ligne est estimé entre 3 et 8 mégabits par seconde.

L'accès à l'internet fixe

Avec le Plan France Très Haut Débit lancé en 2013, tout le territoire devrait avoir accès en 2022 à des débits supérieurs à 30 mégabits par seconde (et la fibre optique doit arriver partout jusqu'à l'abonné d'ici à 2025). Selon les chiffres fournis par l'Arcep, au troisième trimestre 2020, 68% des locaux ont accès au haut débit fixe, dont 55% par fibre optique. Mais ces locaux couverts sont inégalement répartis : 92% des locaux couverts en zone très dense, contre 81% en zones moins denses et seulement 44% en zones peu denses.

[...]

Actualités ▾

Politiques prioritaires ▾

À propos du Gouvernement ▾

Nouveau plan d'action pour la Justice

Publié 05/01/2023

Éric Dupond-Moretti a présenté le plan d'action donnant davantage de moyens et une organisation renouvelée à la justice, à l'issue de ses états généraux.

60 mesures ont été annoncées le 5 janvier 2023 par le garde des Sceaux, ministre de la Justice après les états généraux lancés fin 2021, qui ont permis la concertation avec l'ensemble du monde judiciaire : magistrats, avocats, syndicats professionnels de justice, forces de sécurité intérieure et citoyens.



« La justice c'est tout à la fois de grands principes qui fondent la République et la démocratie, mais aussi un service public, certes spécifique, qui doit répondre aux exigences d'efficacité et de modernisation »

Éric Dupond-Moretti

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Parmi les mesures annoncées pour répondre à ces attentes des professionnels et des Français :

- un budget annuel de **11 milliards d'euros** atteint en 2027 ;
- **10 000 emplois supplémentaires**, dont 1 500 magistrats et autant de greffiers d'ici à 2027 ;
- une **transformation numérique** aboutissant à une justice « zéro parier » ;
- la **réécriture du Code de procédure pénale** pour le simplifier et le rendre plus lisible ;
- le **développement d'une politique de l'amiable** pour une justice plus rapide et plus proche du justiciable ;
- la **familiarisation des citoyens** au droit et de la justice dès le collège.

Aide juridique et aux victimes	Affaires juridiques	Archives - Documentation	Communication	HFDS - Défense et s
Europe - International	Finances - Achats	Immobilier	Numérique	Ressources humaines
Développement durable		Statistiques	Moderni	

Accueil > Développement durable et écoresponsabilité > Numérique responsable > **Les bonnes pratiques du numérique responsable**

11 avril 2023

Les bonnes pratiques du numérique responsable

Nous sommes de plus en plus équipés et nous renouvelons de plus en plus nos équipements, même lorsqu'ils ne sont pas encore en fin de vie. Mais cela a des conséquences directes sur la planète sur lesquelles nous pouvons tous agir.



Pour la planète, faites un tri régulier dans votre boîte mail, videz votre corbeille ou encore limitez l'envoi de pièces jointes volumineuses en utilisant les espaces de stockage ©DR

Le numérique représente 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et 6 % à l'échelle du ministère de la Justice.

Nous sommes de plus en plus équipés et nous renouvelons de plus en plus nos équipements, même lorsqu'ils ne sont pas encore en fin de vie. **Cela a des conséquences directes sur la planète sur lesquelles nous pouvons tous agir.** Parmi ces conséquences, citons par exemple l'épuisement des métaux rares ou la génération de gaz à effet de serre due à l'énergie consommée pour la fabrication du matériel informatique et l'utilisation de ces outils.

Comment rendre vos usages du numérique plus responsables ?

Les conseils suivants sont fournis par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :

- achetez de nouveaux équipements uniquement lorsque c'est nécessaire et de seconde main si possible. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à louer ou emprunter. Privilégiez les produits « durables » comme ceux avec un indice de réparabilité important ;
- prenez soin des appareils pour en allonger la durée et nettoyez les données non utilisées. Réduisez l'impact de l'usage de votre smartphone en mettant le mode « économie d'énergie » ou en baissant la luminosité ;
- adaptez votre usage des moteurs de recherche en fermant les onglets inutiles, supprimez les cookies et votre historique... ;
- faites un tri régulier dans votre boîte mail, videz votre corbeille ou encore limitez l'envoi de pièces jointes volumineuses en utilisant les espaces de stockage.

À noter : le ministère de la Justice a développé Signa, un outil de signature électronique qui ne nécessite pas d'impression ou de scan pour signer. Vous pourrez ainsi directement signer en ligne ! **Un webinaire est prévu à ce sujet le 12 avril de 9h30 à 10 h en visio.**

ACTUALITÉ

La rénovation énergétique des bâtiments de justice

[Immobilier](#) [Environnement](#) [Ecoresponsabilité](#)

Publié le 29 juin 2021 - Mis à jour le 22 février 2023

Un an au service de la justice

Le garde des Sceaux s'est mobilisé pour que le ministère de la Justice bénéficie pleinement du plan France Relance et **accélère la transition écologique de son parc immobilier en réduisant son empreinte énergétique et en modernisant les lieux de vie collectifs au bénéfice des agents et des usagers de justice.**

Ces opérations de rénovation ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à projet du 7 septembre 2020 et sont progressivement mises en œuvre. Elles concernent tout le territoire métropolitain et l'outre-mer.

En juin 2021, 11 chantiers sont déjà achevés :

- le remplacement du système d'éclairage pour un dispositif plus économe des tribunaux judiciaires de Dieppe, de Brest et du Havre, du conseil des prud'hommes de Dieppe, du service administratif régional de la cour d'appel d'Agen et du centre de détention du Port (La Réunion) ;
- la modernisation du système de chauffage de la cour d'appel de Dijon ;
- l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques sur les sites du tribunal de Chalon-sur-Saône, du tribunal judiciaire et de la cour d'appel de Dijon ;
- le remplacement des fenêtres du tribunal pour enfants de Cherbourg-en-Cotentin.

S'agissant des opérations les plus importantes, quatre chantiers sont d'ores et déjà lancés :

- la rénovation énergétique des locaux de la direction interrégionale Sud de la protection judiciaire de la jeunesse et du pôle territorial de formation situés à Labège (900 k€) ;
- la rénovation de l'ex-centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis (5 M€) ;
- la restructuration du tribunal judiciaire de Vienne (2,1 M€) ;
- la restructuration d'un bâtiment pour créer un tribunal de proximité à Louviers dans l'Eure (2,696 M€).

Enfin, d'autres opérations majeures sont actuellement en phase d'appel d'offre :

- la rénovation thermique du tribunal judiciaire de Nanterre dans les Hauts-de-Seine (29,3 M€) ;
- la construction d'une cité du ministère de la Justice au sein du projet de construction de la cité administrative à Saint-Martin (12,17 M€ pour la justice, 38,81 M€ au global).

... ou en préparation d'appel d'offre :

- la restructuration de l'ex-36, quai des orfèvres au palais de justice de l'Île de la Cité, à Paris (32,48 M€)
- la rénovation énergétique de la maison centrale de Saint-Maur, dans l'Indre (6,76 M€) ;
- la restructuration de l'unité éducative d'hébergement collectif de Tourcoing dans le Nord (2,750 M€).

***« Jamais le ministère de la Justice n'a engagé autant de travaux en même temps. C'est une chance pour les justiciables, mais aussi pour l'ensemble de nos entreprises, partout sur le territoire qui vont les réaliser. »
Éric Dupond-Moretti***

Picto calendrier

- **Février 2021**: validation des 205 projets
- **Juin 2021** : 174 marchés notifiés - 11 projets livrés
- **Décembre 2021** : tous les marchés de travaux seront notifiés aux entreprises
- **2023** : achèvement des travaux (2024 pour les chantiers complexes)

205 chantiers de rénovation

Un financement global de 132,6 M€



Le ministère de la Justice, engagé pour un développement durable !

Publié le 1er octobre 2021

En France

Un panel très diversifié d'acteurs s'est engagé pour l'édition 2021 de la Semaine européenne du développement durable. Pour la première fois, le ministère de la Justice se positionne comme porteur d'actions avec une motivation sans faille. Eric Gounel, chargé de mission développement durable, nous partage les actions variées et originales mises en place du 20 septembre au 7 octobre 2021 sur le site Olympe-de-Gouges, dans le 19^e arrondissement de Paris.

Quelles ont été les motivations principales pour s'engager dans cette SEDD ?

Nos motivations sont assez classiques. D'une part, le ministère de la Justice voulait signifier sa prise en compte du changement climatique, de la préservation de l'environnement, de la biodiversité Le ministère souhaitait, dans une démarche plus générale, montrer son adhésion à la politique environnementale sous tous ses aspects. D'autre part, nous souhaitions offrir aux agents de l'administration centrale un programme étoffé d'activités. Les juridictions et services déconcentrés sur le territoire ont également mis en place des actions de sensibilisation au développement durable dans le cadre de cette semaine. Il s'agissait ainsi de renvoyer un message positif en ce sens.

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre à travers cette mobilisation autour de la transition écologique ? Ont-ils été atteints en ce 9^{ème} jour du programme ?

L'objectif principal est assez simple puisqu'il s'agit de mener à bien une campagne d'information, de sensibilisation et de promotion du développement durable auprès de nos agents. Le ministère de la Justice s'inscrit dans une démarche gouvernementale de mise en avant des nombreux défis du développement durable. Très concrètement, le but est de permettre une prise de conscience, à la fois individuelle et générale, des enjeux liés au développement durable.

Il reste 5 jours d'événements et d'actions en lien avec la SEDD. Jusqu'ici, comment les agents ont-ils accueilli ces actions ? Quelles ont été leurs réactions ?

L'émotion la plus répandue à l'annonce de ces événements fut la surprise. Il s'agit ici d'un programme événementiel sur trois semaines, avec une diversité d'offres mêlant réflexions et pratiques : des conférences, des ateliers, des stands, des quizz... Les thématiques sont très variées également, de la consommation responsable au gaspillage, en passant par la mobilité douce. Il y en a pour tous les goûts !

Justement, quel type d'action a eu le plus d'impact sur les agents ?

Certaines conférences et ateliers ont suscité beaucoup d'intérêt. A titre d'exemple, nous avons réalisé trois sorties en vélos électriques suivies d'une visite de lieux emblématiques du ministère de la Justice : le tribunal judiciaire de Paris, la Chancellerie, et la prison de la Santé. Ces sorties ludiques visaient à inciter les agents à passer à des modes de déplacement plus doux. Deux conférences sont particulièrement attendues par les agents, en raison de l'actualité de leurs thématiques.

La première, « Eco-féminisme : quand les femmes défendent la planète », sera introduite le mercredi 6 octobre par Isabelle Rome, Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la justice. Elle sera suivie d'une table ronde animée par des journalistes, artistes, et militantes. La seconde, intitulée « Justice et environnement », est animée par l'association France Nature Environnement ce lundi 4 octobre. Par ce panel d'activités, il s'agit avant tout de répondre aux attentes et envies du plus grand nombre. A contrario, d'autres conférences et stands ont rencontré moins de succès témoignant en cela le chemin restant à parcourir.

Quel bilan tirez-vous des actions déployées au sein du Ministère dans le cadre de la SEDD ? Êtes-vous prêts à repartir pour 2022 ?

La campagne événementielle répond à un objectif de sensibilisation des agents. En 2022, nous pourrions donner une autre perspective à la semaine européenne du développement durable. Il s'agirait davantage de promouvoir les actions internes du ministère de la Justice, de mettre l'accent sur les nombreuses réalisations qui sont effectuées dans les juridictions et services. Cette année, nous avons principalement fait appel à des intervenants extérieurs au ministère. Pour 2022, nous envisageons de mobiliser des agents en interne pour promouvoir leurs actions.

Pour finir, et en quelques mots, si vous deviez donner un conseil aux autres ministères pour les encourager à participer, quel serait-il ?

La journée d'ouverture de la SEDD au sein du ministère de la Justice comprenait un séminaire de transition écologique en présence de madame la Secrétaire générale, au cours duquel nous avons assisté à une intervention de Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable au ministère de la Transition Ecologique. A cet égard, il est frappant de constater le décalage entre les nombreux rapports alarmants publiés sur le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources, et la poursuite d'un fonctionnement classique des administrations. Pour autant, les jeunes montrent qu'ils se mobilisent. Des enjeux de solidarité intergénérationnels doivent nous pousser à nous mobiliser davantage.

Le message que je souhaiterais ainsi faire passer est que nous devons penser à nos enfants, prendre conscience de ce qui est enjeu. Nous devons penser à l'avenir dans le but de modifier nos fonctionnements et nos pratiques. Il est question ici non seulement de justice sociale et sociétale, mais aussi de justice générationnelle.

Budget vert : un rapport pointe les failles du gouvernement

À quelques jours de la présentation du projet de loi de finances 2024, un rapport parlementaire pointe du doigt l'intégration de certaines niches fiscales, néfastes à l'environnement, dans le budget vert de l'exécutif. Le crédit d'impôt recherche classé comme neutre pour l'écologie est dans le viseur des élus.

Le gouvernement doit présenter son projet de loi de finances pour 2024 dans quelques jours.

« Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas ». À Marseille, le président candidat Emmanuel Macron avait clamé sa ferveur en direction d'une politique favorable à l'environnement durant la campagne présidentielle de 2022. Alors qu'il s'apprête dans quelques jours à dévoiler les grands axes de la planification écologique, le 25 septembre prochain, la température monte dans les couloirs de Bercy.

Les ministres de l'Économie Bruno Le Maire et du Budget Thomas Cazenave vont détailler les grands axes du projet de loi de finances 2024 (PLF 2024) deux jours après. Pressé par l'accélération du réchauffement climatique, l'exécutif doit présenter son nouveau budget vert. Lancé en 2019 lorsque Gérard Darmanin était encore aux manettes des Comptes publics de l'Hexagone, le pouvoir macroniste n'a cessé d'afficher cet outil à chaque présentation de budget à l'automne.

Derrière ce récit budgétaire, le gouvernement cherche à montrer qu'il porte ses efforts sur les recettes et les dépenses favorables et néfastes à la transition écologique. Mais qu'en est-il dans les faits ? Dans un rapport consacré aux lois fiscales dévoilé ce mercredi 20 septembre, le rapporteur du budget Jean-René Cazeneuve (Renaissance) a dressé un bilan mitigé de ce budget vert.

« La méthodologie du budget vert a bien évolué en trois exercices. Mais des points d'amélioration sont à envisager, car beaucoup de dépenses ne peuvent pas être cotées. Au sein du budget vert, les dépenses neutres sont majoritaires. Des ajustements sont envisageables », a déclaré l'élu en Commission des finances au Palais Bourbon.

Pour rappel, le budget vert vise à classer les dépenses du budget de l'État en trois catégories : neutre, favorable ou défavorable à l'environnement.

Des niches fiscales néfastes à l'environnement dans le budget vert

Parmi les failles pointées dans l'épais rapport de 139 pages, figurent certaines niches fiscales néfastes à l'environnement. C'est notamment le cas du crédit d'impôt recherche (CIR). Cette dépense fiscale, classée comme neutre, bénéficie à un grand nombre d'entreprises tricolores (21.000) pour un montant en hausse constante. S'agissant de cette année, le PLF 2023 évalue le coût de cette niche à 7,1 milliards d'euros.

Chasse gardée des milieux patronaux, cet outil a régulièrement fait l'objet de vifs débats. Régulièrement, le gouvernement a lancé l'idée d'instaurer un CIR plus ciblé. Mais les entreprises sont montées rapidement au front. De leur côté, les ONG réclament la mise en œuvre de conditionnalités pour bénéficier du CIR. Sur ce dossier brûlant, le député recommande de mettre en place une cotation plus précise sur le CIR. Mais il risque de se heurter à une pluie de critiques.



Services judiciaires éco-responsables : levier organisationnel et projets de juridiction - Colloque :

[S'inscrire](#)

Public :
50 Encadrants

Intervenants :
Chargé d'enseignant et formateur occasionnel

Domaine de référentiel :
Droit/Procédure

[Contact](#)

• Formation ouverte à l'École nationale de l'administration pénitentiaire, à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, à l'École nationale de la magistrature et au réseau européen de formation judiciaire

Le Ministère de la Justice contribue à la mise en place des objectifs du développement durable et du plan national « services publics éco-responsables ».

Les juridictions sont invitées, à mettre en œuvre une politique de gestion qui intègre les objectifs de ce plan autour des questions de mobilité, de transition énergétique, de numérique responsable, d'alimentation durable, d'achat public écoresponsable ou encore d'économie circulaire.

Dès lors comment utiliser l'éco-responsabilité comme levier organisationnel et en faire une partie intégrante de la gouvernance des juridictions ?

Objectifs :

- Identifier les axes du plan services publics écoresponsables, ses déclinaisons au sein du Ministère de la Justice et les incidences sur la gestion quotidienne des juridictions
- Identifier les actions possibles pour agir sur le fonctionnement interne et à destination des publics accueillis (référentiel Marianne)

Contenu :

- Plan services publics écoresponsables, impacts sur les politiques d'achat, immobilière, de mobilité, d'utilisation du numérique, de gestion des déchets...
- Outils disponibles, partage de bonnes pratiques et retours d'expériences

Session relevant de la sous-direction ENG : F.E.E.J. (Formation à l'encadrement et à l'environnement judiciaire)